



Les enjeux

des élections municipales **ANTONY 2008**



Antony
Agora





Une équipe, du travail et une vision

▼ Fabien Feuillade

▼ Jean-François Homassel

▼ Magali Buzelin



au service des Antoniens

▼ Jean-Marc Feuillade

▼ Pierre Rufat

▼ Annie-Laure Delacroix



Sommaire

DÉMOCRATIE LOCALE

Comment faire participer les habitants à la vie locale ? 4

DÉMOCRATIE LOCALE

Quel avenir pour l'intercommunalité ? 5

LOGEMENT SOCIAL

Comment faire vivre la mixité sociale ? 6

SOLIDARITÉ

Comment rendre la ville plus solidaire ? 7

ENSEIGNEMENT

Quel rôle doit jouer la municipalité dans les équipements scolaires ? 8

URBANISME

Comment valoriser la résidence universitaire d'Antony ? 9

ENVIRONNEMENT

Comment jouer un rôle pour le développement durable ? 10

CADRE DE VIE

Comment concilier cadre de vie des Antoniens et développement du transport ferroviaire ? 11

URBANISME

Comment préserver le cadre de vie des Antoniens ? 12

CULTURE

Comment animer une ville de 60 000 habitants à proximité de Paris ? 13

VIE ÉCONOMIQUE

Comment développer une activité économique créatrice d'emplois ? 14

FINANCES

Comment concilier finances locales saines et dynamisme de l'action publique ? 15

Édito

Depuis sept ans au moins, nous sommes impliqués, chacun à notre manière, dans la vie locale. Au marché, à travers des actions spécifiques – sur le PLU, sur l'interconnexion TGV, etc. – à travers des tracts pour les uns, à travers notre journal *Agora* pour les autres, nous travaillons et nous vous écoutons.

Dans trois mois, les élections municipales auront lieu.

Nous voulons faire plus qu'une liste. Nous voulons construire une ville plus équilibrée, plus solidaire, plus citoyenne et plus écologique.

Avec vous.

Car nous pensons que la démocratie participative n'est pas qu'un slogan de campagne.

Car nous souhaitons qu'ensemble tout devienne possible, au delà des promesses et des scrutins.

C'est pourquoi au lieu de vous proposer un programme clé en main, nous avons voulu lister les problématiques qui nous sont apparues pendant des années.

C'est une approche nourrie de l'expérience de nos quatre élus et de l'équipe qui les accompagne.

Ce document est un appel au dialogue, ouvert pour construire ensemble un projet pour Antony demain.



PRG – le Parti radical de gauche – est une formation politique présente depuis trente ans dans le sud des Hauts-de-Seine notamment du fait du travail et de la personnalité de ses élus. Résolument ouvert, le PRG est aussi une composante d'une gauche moderne, laïque et républicaine.

PARTI RADICAL DE GAUCHE

72, rue Velpeau
rufat.larger@wanadoo.fr

Citoyens à Antony est une association locale, créée en 2000.

Son objectif : faire de la politique autrement, en privilégiant le travail de terrain, en proposant, en écoutant les habitants. Avec ses élus et son journal *Agora*, l'association est une composante active de l'opposition constructive.

CITOYENS À ANTONY

1 bis, rue Esther
<http://citoyensantony.blogspot.com>

Les Verts est un parti politique national implanté de manière durable et active dans notre ville grâce à ses militants et ses élus. Son objectif : penser globalement, agir localement. Au cœur de son programme : réduire l'empreinte écologique de l'homme pour préserver la planète et améliorer son cadre de vie, tout en prenant en compte les difficultés économiques des personnes les plus défavorisées.

LES VERTS

53, rue Pierre Vermeir
lesvertsantony@hotmail.fr
verts02bievre.blogspot.com

Comment faire participer les habitants à la vie locale ?

Dans une ville de 60 000 habitants, la participation des habitants à l'établissement des décisions collectives est une gageure, car, on ne peut plus, comme aux temps de l'agora grecque réunir tous les habitants sur la place du village. Pourtant cette participation est nécessaire puisqu'une ville gère des aspects de vie quotidienne : travaux de voirie qui jouent sur notre cadre de vie, gestion ou création d'équipements sportifs ou culturels que nous fréquentons... Elle est aussi indispensable dans une société où les citoyens ont de plus en plus leur mot à dire.

À Antony, le système mis en place donne la priorité à la démocratie représentative : le conseil municipal élu pour six ans, et le maire concentrent l'essentiel du pouvoir de décision. En fait, quand on dit le conseil municipal, il s'agit de la majorité de celui-ci.

À Antony, il existe deux formules pour associer la population :

- La première, et la plus récente, est le conseil des jeunes citoyens. Il est formé de lycéens des quatre établissements scolaires de la ville, et a une vocation essentiellement de propositions. Il est associé également à

des manifestations sportives ou culturelles (open des lycées, fête de la musique). Celui-ci par contre n'est pas sollicité pour donner des avis sur les décisions prises par le conseil municipal impactant la vie des jeu-



nes à Antony. (logements, lieux culturels, accompagnement scolaire...).

- La seconde, plus traditionnelle, est l'organisation de réunions publiques ciblées. Les travaux de voirie font, par exemple, l'objet à chaque réalisation de réunion avec l'élu concerné.

Ces formules paraissent limitées puisqu'elles ne permettent pas la participation de la population dans la définition d'une politique mais ont pour but essentiellement d'informer. Dans le cas du conseil des jeunes, son fonctionnement pourrait être différent et s'orienter vers un rôle consultatif.

D'autres formules existent dans les villes voisines.

- La création de conseils de quartier. Ces conseils, formés sur la base du volontariat, examinent des sujets spécifiques au quartier, et peuvent donner un avis qui éclaire le conseil municipal. Dans certaines villes, ils sont associés à la gestion de budgets participatifs, c'est à dire qu'ils gèrent des enveloppes spécifiques au quartier.

- La participation des habitants au conseil municipal en leur donnant la parole à chaque fin de conseil.

- La reconnaissance du droit de pétition qui permet aux habitants de faire inscrire un sujet à l'ordre du jour du conseil municipal.

- La création d'autres instances consultatives : Sceaux a créé ainsi un conseil des aînés.

- Le recours au référendum d'initiative locale : sur certains sujets majeurs, il est indispensable de demander aux habitants leur avis. Ainsi par exemple la création d'une communauté d'agglomération, ou la participation d'une ville à celle-ci pourrait être du ressort de la population, comme d'autres décisions d'urbanisme.

Ce qu'il faut savoir

- Avec 60 000 habitants, Antony compte 45 conseillers municipaux.
- Le mode de scrutin donne une prime à la liste arrivée en tête : avec 50 % des voix, la liste de la majorité municipale compte 75 % des élus.
- Le maire, les adjoints, et les conseillers délégués, bénéficient seuls d'une indemnité de fonctions.
- La loi de 2002 dite « loi Vaillant » permet la création de missions d'enquête (deux ont été demandées par l'opposition sur le logement social d'une part, la gestion des ressources humaines, d'autre part).
- L'opposition a des droits garantis par la loi : une présence dans le bulletin municipal, une présence à la commission d'appel d'offres et un local. À Antony, le droit est appliqué « a minima ».

Témoin



Michel Boulenger,
nouvel Antonien,
militant associatif

Tu es nouvel Antonien. Auparavant, tu habitais Bondy où tu étais conseiller municipal citoyen, comment fonctionnaient les conseils de quartier ?

“ En 2001, ont été créés cinq conseils de quartier, présidés par un maire adjoint, assisté d'un bureau élu par les habitants et réunis quatre fois par an. Chaque conseil dispose de 30 000 euros pour le dépenser comme il le souhaite. Une séance annuelle du conseil municipal est réservée pour en faire le bilan. Les réunions et les comptes rendus sont relayés par le journal municipal. La participation nécessite de forger des outils et demande un apprentissage. Pour les élus, c'est confronter l'action municipale avec la réalité du terrain. Pour les techniciens de la ville, c'est prendre en compte l'expertise des habitants. Pour les habitants, c'est apprendre à s'écouter. Reconnaître et accepter les différences de rôles, de cultures, de territoires et d'âges est une nécessité pour que chacun prenne sa place dans la ville. ”

Quel avenir pour l'intercommunalité ?

En 2003, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB) est créée : elle regroupe aujourd'hui Antony, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, le Plessis-Robinson, Sceaux, Verrières et Wissous.

Avant 2003, il existait déjà une intercommunalité sur des compétences ciblées : avec Massy (le SIMACUR dont le rôle est d'incinérer les ordures ménagères) ; avec d'autres villes (la coulée verte) au sein d'un syndicat mixte, et avec Palaiseau et Massy (le contrat de ville).

Le regroupement de 2003 est dû à plusieurs raisons.

Des dispositions fiscales favorables pour les villes qui mettent en place ce dispositif et la rencontre d'intérêts entre les différentes villes. Dès lors, la communauté d'agglomération est une structure spécialisée pour l'assainissement et les ordures ménagères. D'autres compétences sont transférées comme les théâtres, ce qui permettra à la ville de Chatenay-Malabry de mutualiser les frais de fonctionnement de son nouveau théâtre, et partiellement les écoles de musique (certaines villes, dont Antony, n'ont pas souhaité transférer cette compétence...).

Enfin, la communauté d'agglomération a étendu le système du Paladin à l'ensemble des villes.

Peut-on aller au-delà ?

Il faut d'abord repenser le fonctionnement de la communauté d'agglomération : cet échelon territorial décide d'une partie du montant de nos impôts (taxe sur les ordures ménagères et taxe professionnelle) sans véritable légitimité pour le faire : une représentation juste des oppositions est nécessaire pour apporter transparence et contre-poids, avant que le législateur impose la désignation des élus au conseil communautaire au suffrage universel.

Ensuite, il est nécessaire de rapprocher la communauté des territoires en multipliant les contacts entre les assemblées communales et l'assemblée communautaire, ou en créant un comité consultatif économique et social.

Donner une âme et une identité aux Hauts-de-Bievre passe aussi par une participation des habitants (à travers des conseils sur les services publics par exemple) et par un bénéfice pour la population des économies d'échelle potentiellement réalisées : en diminuant les coûts de collecte des ordures ménagères, par exemple.

res ménagères, par exemple.

Dès lors, on pourra mettre en œuvre des projets concertés : la gestion de certaines infrastructures d'échelle intercommunales pourrait être logiquement transférée. On pense notamment là au parc de la Grenouillère, situé au parc de Sceaux et qui n'est pas valorisé par ses propriétaires actuels (la Ville de Paris et le Conseil général).

De la même manière, comment penser un réseau de pistes cyclables dans les Hauts-de-Bievre sans une cohérence de la gestion de la voirie ?

Un domaine comme la restauration scolaire, compte tenu du coût des équipements peut faire l'objet d'une réflexion à l'échelle intercommunale (comme le font notamment des collectivités du nord de Paris à travers des syndicats intercommunaux).

Enfin, une coordination des équipements culturels pourrait être mise en place. Un réseau de cinémas publics institutionnalisés permettrait de mieux lutter contre le poids des distributeurs de films.

Ce qu'il faut savoir

- 7 villes forment la Communauté d'agglomération dont la population est de 170 000 habitants.
- 53 conseillers communautaires dont 5 conseillers représentants l'opposition : le Plessis-Robinson a refusé de désigner un membre de l'opposition. Seuls Antony, Bourg-la-Reine, Chatenay et Sceaux acceptent une représentation de la minorité.
- Budget de la Communauté d'agglomération : 70 M€ en fonctionnement et 15,6 M€ en investissement,
- Ressources de la Communauté d'agglomération : elles sont constituées par la taxe professionnelle (à hauteur de 39 %), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (21 %) et les dotations de compensation (26 %).

Témoin



Jean-François Homassel
Conseiller municipal
Conseiller communautaire

Quel bilan tires-tu de ton mandat de conseiller communautaire ?

“ Conseiller communautaire depuis un an, je suis le témoin à chaque conseil communautaire d'un jeu de rôles bien loin de ce que doit être une démocratie locale. Tout est décidé ailleurs entre maires, sans délibération ni débat public. Comme dans nos villes, il est nécessaire d'insuffler vie et participation dans l'intercommunalité. Il faut sortir d'une communauté d'intérêts pour tendre vers un intérêt général communautaire, qui, bien souvent, dépasse, les clivages. La Communauté des Hauts-de-Bievre peut jouer un rôle majeur dans des sujets qui concernent l'ensemble de nos villes : transports, environnement, logement social, culture. Ce sont des domaines où une vision intercommunale a toute sa raison d'être. ”

Comment faire vivre la mixité sociale ?

Antony est une ville d'expansion récente puisqu'au début du xx^e siècle, elle ne comptait que 2 500 habitants. Cela explique l'habitat mixte qui caractérise Antony : d'une part des quartiers pavillonnaires, et d'autre part des ensembles d'immeubles. Depuis 20 ans, la mixité pâtit d'une montée en flèche des prix de l'immobilier qui évince les couches les moins aisées de la ville. Parallèlement, on a assisté à une diminution de logements sociaux. Depuis 20 ans, 378 logements HLM ont été démolis au Grand Ensemble (en sus du bâtiment de logements sociaux étudiants de la RUA), et 78 autres en 2008. En rapport avec ces destructions, ont été construits 46 logements en centre ville (Jeanne d'Arc et Bourgneuf), et 153 à la Croix de Berny et au Grand Ensemble, soit un déficit d'environ 250 logements.

Comment stimuler la mixité sociale à Antony ?

En reconstruisant des logements sociaux.

Compte tenu du coût du foncier, il est nécessaire de dégager des terrains publics ou appartenant à la Ville pour réaliser des opérations : les projets des Crocheteurs, d'une part, et du CEMAGREF ont été menés dans cet esprit. D'autres terrains de ce type existant dans Antony qu'il faut acquérir.

Mais la ville peut préempter dans les quartiers résidentiels favorisant ainsi un habitat social diffus, ou dans les immeubles soumis à la «vente à la découpe» pour éviter des évictions inacceptables.

En gérant différemment le logement social. L'accès au logement social doit être facilité. Permettre une plus grande rotation dans les logements sociaux est une solution mais cela suppose qu'existe une offre de logements privés intermédiaires qui n'oblige pas les Antoniens à partir.

La transparence des attributions de logements sociaux permettrait que ceux qui ont besoin d'un logement social y accèdent vraiment, ainsi qu'aux personnes placées sur liste d'attente de mieux comprendre les raisons de leur non-choix.

Il faut également rendre possibles les échanges au sein du parc HLM. En effet, aujourd'hui lorsque les enfants quittent le logement familial certaines familles sont

prêtes à changer de logement pour un plus petit. Elles en sont découragées du fait du calcul des bases sur un nouveau bail locatif, le loyer restant équivalent.

Enfin, on peut imaginer des montages et des actions plus originaux. Des solutions existent pour permettre un plus grand accès à la propriété, comme le développement de



coopératives HLM qui subventionnent une partie de l'achat, entraînant des prix inférieurs de 30 % à ceux du marché.

Des solutions existent également en matière de location, comme la prise en charge des cautions par la puissance publique.

Ce qu'il faut savoir

- 7 000 logements sociaux à Antony
- Principaux bailleurs de logements sociaux : OPD-HLM 92, office dépendant du Département, présidé par Jean-Paul Dova, conseiller général d'Antony ; Semicap, office interdépartemental dont le principal actionnaire est la Ville de Paris, et l'office municipal, présidé par Jacques Legrand, maire adjoint UMP.
- En 2006, le prix du m² pour un appartement neuf oscillait selon les quartiers entre 4 000 et 4 500 euros le m².
- La loi SRU impose 20 % de logements sociaux par commune. À Antony ce pourcentage n'est plus atteint, et il atteindrait 19 % des logements selon les comptages de la DDE.

Témoin



Gabrielle Guillaume,
responsable
d'une association
de locataires

Quel est ton sentiment sur la situation du logement social ?

“ Pourquoi a-t-on si peu construit ces 20 dernières années ? La crise du logement est grande. La loi SRU n'est pas respectée. Les efforts de la collectivité sont insuffisants, et les listes de demandeurs de logement de plus en plus importantes, du fait d'une baisse du pouvoir d'achat, et les loyers de plus en plus élevés. Il faut arrêter cette escalade, et c'est possible avec la solidarité et la volonté de tous les acteurs publics. Il faut donc bâtir des logements. Mais construisons avec intelligence, en ne renouvelant pas les erreurs des années soixante. Donnons la priorité à la culture de vie, à un cadre de vie apaisé, moins dense, en créant des espaces de rencontre. Et puis les logements doivent être pensés aussi en s'occupant du handicap, de la dépendance, et aussi dans un esprit écologique, ce qui permettrait de faire des économies à long terme. Et puis il y a tant à faire pour les jeunes, les plus pauvres. Je me dis aussi que c'est une bonne idée de prévoir dans les programmes immobiliers un pourcentage de logements sociaux, ça permettrait la mixité ! ”

Comment rendre la ville plus solidaire ?

En matière d'aide sociale légale, les lois de décentralisation ont consacré le département comme collectivité « chef de file » mais la commune, au plus près des administrés joue un rôle particulièrement important pour les enfants (à travers la politique de la petite enfance) et pour les seniors. Les compétences sont partagées entre la ville, qui gère les crèches et les autres structures de la petite enfance (la ville a construit depuis 1983 deux crèches aux Rabats et à la Fontaine, agrandi et totalement rénové une autre, dans le centre ville). Le CCAS, gère quant à lui les actions envers les personnes âgées et les personnes en difficulté avec un budget de 4 millions d'euros.

Quelles pistes pour développer l'action sociale ?

Si la politique pour les personnes âgées est assez développée dans notre ville, le vieillissement de la population rend nécessaire une réflexion sur les aides à domicile. Elles sont un gisement d'emplois pour notre ville comme le montre le succès d'Antraide et la ville peut mettre des procédures en œuvre pour amplifier leur mise à disposition pour les personnes âgées : des systèmes de chères

service existent qui permettent de fournir à tous des services de maintien à domicile. Il est nécessaire également de réfléchir à augmenter l'offre publique en places d'hébergement pour personnes âgées. Les maladies liées à la dépendance nécessitent des établissements publics fortement médicalisés qui n'existent pas dans notre ville.

À l'autre bout de la vie, le nombre de places en structure de garde de la petite enfance peut être encore augmenté pour faire face au nombre de demandes, et une participation des familles plus importante peut être envisagée, dans le cadre par exemple d'une commission d'attribution des places en crèche plus transparente que le fonctionnement actuel.

L'enjeu le plus important pour notre ville est sans doute l'action sociale envers les adolescents et les jeunes adultes. La prévention de la délinquance est essentielle pour éviter le développement de la désinsertion des jeunes. Il convient de mener une réflexion pour mener à l'échelle de la commune une prévention efficace, en liaison avec les éducateurs spécialisés des clubs de prévention (structures agréées par le Département).

L'école et les structures périscolaires sont aussi le lieu premier de l'égalité des chances, et à ce titre on peut réfléchir à une modification du mode de calcul du quotient familial. Actuellement, il défavorise les classes moyennes et les classes les moins aisées. D'autres modes de calcul existent comme ceux mis en place à la CAF ou le taux d'effort qui s'applique pour les crèches. On peut également réfléchir à une extension des domaines dans lequel le quotient familial s'applique, comme dans les communes voisines où l'ensemble des activités périscolaires sont soumises à quotient. Cela permet notamment d'encourager le maintien dans des structures encadrées des enfants, et d'éviter le syndrome « des orphelins de 16 heures ».

Enfin, la ville doit mener au plus vite un diagnostic sur l'accessibilité des personnes handicapées aux structures publiques et à l'emploi, pour éviter les discriminations de fait.

Ce qu'il faut savoir

- Il y a 734 places dans les structures publiques et associatives de garde d'enfants (dont 75 % dans les crèches municipales).
- Il existe des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes privées, mais aucune structure publique, le foyer Renaissance, géré par le CCAS, n'ayant pas la même vocation.
- Il existe des dispositifs d'aides aux adolescents mais les clubs de prévention ont du mal à travailler avec la municipalité.
- Les activités soumises à quotient familial sont limitées au strict minimum (restauration scolaire principalement). En outre un couple avec deux enfants, dont le salaire est de deux Smic paye un tarif qui se situe en milieu de barème. Le même couple qui gagne 4 000 € est classé parmi les plus aisés.

Témoin



Annie-Laure Delacroix

Conseillère municipale

Quel est ton sentiment sur la solidarité dans notre ville ?

« Comme élue au centre communal d'action sociale, et comme citoyenne, j'ai pu évaluer des points majeurs à transformer dans notre ville. Le mode de calcul du quotient familial doit être mieux étalonné pour cesser de défavoriser les ménages aux revenus moyens et modestes. Ce calcul des tarifs doit pouvoir s'appliquer à l'ensemble des activités proposées par la ville. Les 2 000 demandeurs de logement sont désespérés. Des jeunes de tous milieux résident chez leurs parents faute de solution adaptée. Dans beaucoup de quartiers, les adolescents et les jeunes réclament des lieux pour se retrouver. Et je pense aussi aux seniors. Le plus souvent, ils choisissent de rester à leur domicile, à nous de les y aider. Nous voulons une ville où chacune et chacun se sente bien chez lui. »

Quel rôle doit jouer la municipalité dans les équipements scolaires ?

Depuis 1983, la ville gère les écoles maternelles et primaires, c'est-à-dire qu'elle assure les dépenses de fonctionnement et d'équipement à l'exception des dépenses de personnel qui restent à la charge de l'éducation nationale. Cette décentralisation a permis un meilleur entretien des bâtiments scolaires. En termes de constructions d'écoles, trois établissements ont été édifiés pour répondre à des augmentations de population et pour rénover une structure vieillissante. La ville organise également l'ensemble des activités extra et périscolaires proposées aux familles : restauration scolaire, garderies, études dirigées, accompagnement scolaire, centres de loisirs et de vacances, classes de découverte...

La caisse des écoles est la structure qui permet de rendre publique les actions menées par la municipalité. Tous les membres de la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves, élus municipaux) sont représentés à la caisse des écoles. Il s'agit d'un établissement public communal dont la mission est de faciliter la fréquentation de l'école et dont le conseil d'administra-

tion, depuis 2005, gère le budget alloué à la réussite éducative (300 000 € environ d'argent public).

Quel rôle peut développer la ville vis-à-vis des établissements scolaires ?

L'école est sans doute un lieu où la démocratie participative peut s'appliquer puisque les parents d'élèves sont représentés dans les conseils d'école de chaque établissement, et à la caisse des écoles au niveau communal.

Le fonctionnement actuel de la caisse des écoles n'est pas satisfaisant car il ne joue qu'un rôle informatif.

La rénovation du fonctionnement de son conseil d'administration en le rendant décisionnaire dans certains domaines permettrait une meilleure implication des parents et des citoyens.

De même, en rendant cette instance plus transparente, les décisions seraient mieux connues des parents.

Elle pourrait ainsi jouer un rôle dans la validation des propositions du conseil consultatif en matière de réussite éducative. Son rôle dans la définition des tarifs de restauration et dans la politique de restauration scolaire pourrait être approfondi,

notamment quant à la qualité des repas, et à l'origine des produits.

Au delà d'un outil plus adapté à la participation des parents, des efforts pourraient être menés sur l'entretien des établissements scolaires.

La planification des travaux d'entretien des bâtiments municipaux doit être envisagée en mode pluriannuel

L'outil informatique doit être aussi généralisé car la fracture numérique (c'est-à-dire l'accès inégal à l'informatique) est une réalité : la ville peut avoir une plus value importante en déployant un parc informatique de qualité dans chaque établissement scolaire communal.

Enfin, l'école maternelle accueille les enfants de 2 ans. Sur Antony, seul 7 % des effectifs de 2 ans sont admis en maternelle. Une politique volontariste doit permettre de porter ce chiffre à plus de 10 % (comme sur la commune de Sceaux). Cela nécessite d'améliorer les conditions d'accueil dans les maternelles, de créer ces structures réparties dans plusieurs quartiers de la commune, sans pour autant négliger les structures de type crèche et jardin d'enfants.

Ce qu'il faut savoir

- 15 écoles maternelles et 13 écoles primaires publiques dépendent de la ville.
- Les effectifs scolaires dans les établissements publics diminuent depuis 1995, quand le nombre d'enfants en établissement privé est stable à 10 % des effectifs.
- Les écoles du centre ville ont vu leur effectif fortement augmenter alors qu'on a constaté une diminution dans les quartiers périphériques du sud et de l'est. Ce constat est une menace pour la mixité sociale.
- La restauration scolaire est concédée à la même entreprise privée depuis 1987. Elle réalise les repas dans une cuisine centrale appartenant à la ville. Le contrat de délégation arrive à échéance en 2009.

Témoin



Jean Marie David,
responsable de l'association
de parents d'élèves FCPE
d'Antony, délégué de parents
d'élèves depuis 14 ans

Que peut-on améliorer
dans le domaine
des affaires scolaires ?

“ L'éducation de nos enfants est un thème cher à chacun d'entre nous. Dans ce domaine, la ville a un rôle essentiel à tenir en offrant les meilleures conditions possibles à sa réalisation. La municipalité doit être le lien entre l'administration de l'Éducation nationale et les citoyens, utilisateurs de ce service public. Sa mission est de favoriser l'accès à l'éducation pour tous, quelque soit le statut social des familles et leur lieu, quartier de résidence. Il n'est pas normal qu'il existe une grande disparité de mixité sociale dans les établissements scolaires d'une commune comme la nôtre. Afin d'impliquer toute la communauté éducative dans la réussite de sa mission, Antony doit développer une véritable concertation. La ville doit communiquer largement aux Antoniens ses décisions prises pour une politique dynamique et volontaire en faveur des jeunes dans les domaines de l'éducation, sportifs, culturels et artistiques. ”

Comment valoriser la résidence universitaire d'Antony ?

Créée en 1955, la RUA accueille 2 500 étudiants venus de toute la France et du monde entier.

La résidence c'était également plusieurs crèches, une école, une supérette, des équipements sportifs, un dispen-



saire, un restau U. Au fil du temps, certains de ses services qui sont la plus value de la résidence ont été supprimés faute de financement ou par volonté politique. Enfin, en 2004, puis à nouveau en 2007, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre a souhaité reprendre la gestion et la propriété de la résidence.

Il a souvent été question de diminuer la taille de la résidence. Cette idée n'est pas d'actualité car selon une enquête de l'IAURIF, la moyenne régionale est de 3 places pour 100 étudiants, contre 9 au niveau national. Son utilité et sa nécessité sont donc avérées

mais l'absence de rénovation rend les chambres de moins en moins vivables, et l'ouverture de la ville à la résidence doit faire l'objet d'une vraie réflexion.

Rénovée, la résidence universitaire peut être une chance pour la ville

Elle peut permettre aux étudiants de l'agglomération de bénéficier d'un campus à mi-chemin de prestigieux centres uni-

versitaire. En outre, l'apport des étudiants à la ville, si ils sont intégrés à la vie de la cité, peut imprimer une dynamique importante. Encore faut-il que les acteurs se coordonnent et sortent des sempiternelles querelles opposant deux visions manichéennes du logement social étudiant.

Un véritable partenariat doit être trouvé entre la Région, collectivité importante qui a une vision globale du logement étudiant, la Ville d'Antony sur le territoire de laquelle la RUA est installée, le CROUS et les étudiants.

Chaque partie peut trouver un bénéfice fort dans une rénovation concertée : les étudiants qui bénéficieront de moyens modernes, la Région qui aura un outil important pour sa politique de logement étudiant, la Ville d'Antony si on ouvre plus la résidence sur la ville et le CROUS, qui gère seul et sans grande concertation résidence et politique du logement étudiant.

Ce partenariat est de plus nécessaire compte tenu du coût de la rénovation estimé entre 45 et 60 millions d'euros, qu'aucune partie ne peut prendre seule à sa charge.

Il permettrait la valorisation des espaces verts de la résidence, la requalification de ses espaces sportifs, la rénovation de sa voirie, positive pour la ville et évidemment la réhabilitation des chambres et la mise aux normes de sécurité, de confort et de modernité. Ainsi, la RUA retrouvera tout son sens : être plus qu'un lieu de logement, être un outil de l'égalité des chances.

Ce qu'il faut savoir

- Deux bâtiments accueillent les couples, et une école maternelle reçoit leurs enfants. Le reste de la scolarité s'effectue à Ferdinand Buisson.
- La RUA abrite un équipement culturel neuf, la salle Marguerite Duras, pressentie pour remplacer la salle du Sélect lorsque celui-ci sera en travaux.
- Outre les groupes d'étude et les ateliers d'artistes, on y trouve un gymnase.
- La RUA, c'est aussi des logements obsolètes, avec des conditions de confort spartiates.
- Le propriétaire des terrains et des bâtiments est le Crous, mais ce n'est qu'en 2017, qu'il sera titulaire de tous ses droits de propriétés. Avant cette date, il rembourse le constructeur, l'OdahIm v2.
- En 2006 ouverture du centre d'art moderne (Eugène Baudoin) ouvert à tous.

Témoin



Hanza Ndouop,
résident à la RUA,
en attente d'un logement
social de droit commun

Que représente pour toi
la résidence universitaire ?

“ Pour moi, la résidence universitaire a été un formidable outil d'intégration. Je suis originaire du Cameroun et je suis venu en France poursuivre mes études d'électronique. La résidence a été une chance pour moi car j'ai pu faire des rencontres et m'enrichir à travers les groupes d'étude, et puis les équipements sociaux m'ont été d'un grand secours (dispensaire, etc.). Et puis, ces logements, à proximité du RER et de Paris, proche d'un centre ville si vivant, et d'un lieu de verdure comme le Parc de Sceaux, sont idéalement situés pour s'intégrer. Bien accueilli par le Crous, intégré en France, j'ai demandé et obtenu ma naturalisation pour vivre dans ma ville d'adoption. Ce qui est dommage, par contre, c'est qu'il est difficile de trouver un logement social quand on n'est plus étudiant. ”

Comment jouer un rôle pour le développement durable?

La notion de développement durable est maintenant ancrée dans la vie politique nationale et locale comme le montre le récent « Grenelle de l'environnement » dont l'objectif est d'imaginer des mesures plus à même de respecter l'environnement. Au niveau communal, quelques mesures ont été prises : une subvention pour l'installation de panneaux solaires peut être accordée, des composteurs ont été distribués par la ville puis par la communauté d'agglomération, de rares pistes cyclables ont été aménagées dans les parcs de la ville et sur la coulée verte.

Au delà, on peut imaginer d'autres mesures. La première est un Agenda 21 local, qui décline les mesures s'inscrivant dans un projet local de développement durable. De nombreuses villes ont mis en place cet agenda, dont Chatenay-Malabry. La CAHB est en train d'élaborer son propre Agenda 21. La seconde est un bilan carbone de la ville qui permet de mesurer les gaz à effet de serre délivrés par l'administration communale et de prendre, après ce diagnostic, les mesures nécessaires.

Des pistes d'intervention possibles sur Antony.

• Des efforts importants peuvent être réalisés pour favoriser les circulations douces (vélo, marche à pied). Un maillage doit être prévu pour favoriser ce mode alternatif de déplacements. Le développement d'un système



de type Vélib' est à étudier alors que six stations du RER B desservent la ville car il permettrait d'améliorer les trajets de rabatte-

ment vers les transports en commun.

- L'espace de la rue Mounié peut être mieux partagé. L'idée de la piétonisation (partielle ou totale) a déjà été expérimentée ailleurs avec succès (exemple de Sceaux, ou plus récemment de Bourg-la-Reine).
- Le réseau de bus, tant RATP que Paladin, connaît des difficultés notamment dans les temps de trajet du fait de points noirs de circulation. Une voirie spécifique comme elle existe à Paris est un objet d'étude important notamment sur la D920.
- L'administration communale peut devenir un acteur du développement durable : dans ses choix d'approvisionnement (commerce éthique et équitable par exemple), par des investissements publics HQE ou THQE, par le soutien à des initiatives privées : on pense ainsi au développement des AMAP, des associations de style Pedibus ou de covoiturage.
- Le patrimoine vert de la ville peut être encore plus valorisé : le classement des arbres remarquables (faisant partie du patrimoine privé ou public) est une bonne mesure prise l'an passé, mais il faut aussi conserver les îlots de verdure.

Ce qu'il faut savoir

- Le dioxyde de carbone (CO₂) est responsable à 65 % du réchauffement climatique.
- Part des émissions de gaz à effets de serre : transports 21 %, et bâtiment 18 %.
- Un déplacement urbain sur deux est inférieur à trois kilomètres.
- Il faudrait au moins deux planètes pour satisfaire la consommation de nos sociétés industrielles
- Consommation énergétique pour le chauffage et l'eau chaude estimée par kwh, par m² et par an
 - 300 pour les habitations antérieures à 1975,
 - 90 pour les habitations construites selon la dernière réglementation française et...
 - 15 selon la norme allemande Passivhaus.

Témoin



Magali Buzelin

Les Verts

En tant que militante de l'écologie, que penses-tu du rôle d'une ville dans le développement durable ?

« Aujourd'hui, face au réchauffement climatique, compte tenu de la raréfaction des énergies fossiles (et donc de l'inévitable hausse du prix du pétrole et du gaz), il est urgent d'agir. C'est de notre responsabilité à tous ! Deux secteurs sont à privilégier : les transports et l'habitat. S'agissant des transports, Antony pourrait largement mieux faire en favorisant la circulation des vélos par des mesures simples (pistes cyclables, zones 30, contre-sens cyclables, parkings à vélos), en proposant des « taxis collectifs » adaptés au besoin de la population. S'agissant de l'habitat, Antony peut également mieux faire en informant et en conseillant les particuliers et les différents acteurs de la vie économique que ce soit pour les anciennes constructions (très gourmandes en énergie), ou les nouveaux projets. Parallèlement des actions de sensibilisation peuvent être menées auprès de la population et notamment des jeunes sur des thèmes aussi importants que ceux de l'eau, l'alimentation, l'acheminement des marchandises... »

Comment concilier cadre de vie des Antoniens et développement du transport ferroviaire?

En 2003, l'entreprise publique RFF, propriétaire des voies du RER C informait la ville d'Antony de la mise en place d'un projet sur l'interconnexion qui traverse notre ville de Wissous à Massy. Il s'agissait de réaliser des travaux permettant le passage de 40 TGV supplémentaires et du fret sur une voie qui traverse des



quartiers d'habitation de la ville. Cette opération financée par l'État principalement, et la Région Île-de-France accessoirement a entraîné une levée de boucliers des riverains, des associations, et des élus municipaux. En 2005, Patrick Devedjian et les élus Citoyens et Radical font voter un vœu d'opposition ferme au projet préconisant l'enfouissement des voies. Devant cette pression, la Région a pris le temps de la concertation, et a bloqué les travaux, mais RFF persiste

dans son opération, ce d'autant plus que le développement du trafic TGV s'accélère avec la mise en service du TGV Est. Entre un projet qui défigure la ville et pollue le cadre de vie, et le statu quo, quelle est la solution acceptable par tous pour le développement durable et l'avenir de notre ville?

Les décideurs nationaux évoquent souvent la possibilité d'un barreau sud, c'est à dire une interconnexion TGV qui passerait au sud de notre ville. Mais ce projet est réalisable dans 15 à 20 ans. Dans l'intervalle, il y a fort à craindre que la voie actuelle soit utilisée de manière « transitoire » pour permettre le déplacement des TGV et surtout du fret.

La seule solution envisageable est l'enfouissement des lignes sur Antony : elle permettrait de réaliser des voies à gabarit plus important et donc d'augmenter la fréquence de passage tout en préservant le cadre de vie des riverains.

Le problème de cette solution est que le budget prévu actuellement pour l'opération est de 40 millions d'euros alors que l'enfouissement des voies doit se réaliser sur un à deux kilomètres pour un montant sans doute dix fois supérieur.

Un tour de table doit être reconstitué qui associerait l'État, l'Union européenne puis les régions. C'est en effet un projet national et européen que de favoriser les connexions entre lignes TGV qui, de ce fait, doit être porté par la puissance publique et non par des collectivités locales.

L'État et les régions trouveraient des avantages à ce projet d'enfouissement : il permettrait, au lieu du bricolage actuel, de mettre en place une solution viable pour des dizaines d'années, avant que le barreau sud n'existe. En outre, une fois celui-ci constitué, les voies souterraines pourraient être consacrées au ferroutage.

Alors que la collectivité antonienne se bat depuis plus de 30 ans pour résorber la cicatrice urbaine que constitue l'A 86 qui traverse notre ville, Antony ne peut être coupée au sud par un axe ferroviaire lourd, à ciel ouvert. En terme de défense du cadre de vie, mais aussi pour éviter l'accentuation des ruptures urbaines, la mise en souterrain du projet RFF est la seule solution pour enfin décliner de pair développement du trafic ferroviaire, et cadre de vie.

Ce qu'il faut savoir

- L'État est décideur du projet d'interconnexion. Il l'a inscrit dans le contrat État Région 1999-2006, puis dans le contrat de projets 2007-2013. La région (majorité PS) et l'État (majorité UMP) ont entériné le projet en 2003.
- Le coût du projet est de 90 millions d'euros, dont 40 millions pour la partie antonienne de l'opération.
- Le projet est indépendant, en terme de financement, de la suppression du passage à niveau que RFF propose en enterrant la voirie routière.
- Le conseil municipal a voté un vœu demandant l'enfouissement des voies, le 30 juin 2005.

Témoin



Jean-Marc Feuillade

Conseiller municipal

Investi dans le combat contre le projet RFF, quel bilan tires-tu de l'action que tu as menée avec Citoyens et Radical ?

“ J'ai siégé au sein du comité de suivi qui réunissait onze élus du conseil municipal. Au début, j'étais seul à être de l'avis des riverains. On nous traitait de « jusqu'au boutistes ». Et puis, grâce à la mobilisation des associations et à notre action, le maire et le reste de la minorité municipale se sont ralliés à une opposition ferme au projet d'interconnexion TGV. J'ai pu mesurer durant toutes ces années de combat contre RFF la difficulté de se faire entendre. J'ai pu aussi vérifier une fois encore que lorsqu'une position est juste, elle finit par l'emporter. Pourtant, l'État et RFF maintiennent leur projet d'auto-route ferroviaires ! Il reste à les convaincre car il n'y a pas d'autre solution pour la tranquillité des riverains que d'enfouir les voies. C'est par exemple, la solution qui sera mise en œuvre à Neuilly pour le passage de l'autoroute. Pourquoi ce qui est bon et possible pour Neuilly ne le serait pas pour Antony ? ”

Comment préserver le cadre de vie des Antoniens ?

Il y a un consensus pour dire que les quartiers pavillonnaires font partie du charme de notre ville. L'urbanisme antonien est mixte, mais depuis 30 ans, des débats ont lieu sur la densification urbaine à Antony. En 1977, la municipalité Suant a été mise en échec pour avoir voulu den-



sifier le centre ville. Dans les années 90, des différends politiques se sont fait jour sur la densification du centre ville ou du parc Heller.

Aujourd'hui, le problème se pose encore, notamment avec l'examen du nouveau

schéma directeur d'Île-de-France, où un consensus existe au niveau de la Région et de l'État pour construire « la ville sur la ville » : c'est-à-dire densifier les zones déjà urbanisées, notamment en petite couronne, et Antony se trouve à la lisière de celle-ci.

Comment participer à l'évolution de notre ville sans en détruire l'identité ?

La densification est possible sur les axes routiers lourds comme la Nationale 20 où elle peut jouer un rôle d'écran phonique, et où elle est un outil pour construire plus de logements. Mais en revanche, la préservation des quartiers pavillonnaires de la ville doit

aller de pair avec celle-ci.

Pourquoi ? Parce qu'il y a des pavillons remarquables dans notre ville, qui sont un élément important de notre patrimoine.

Certains quartiers d'Antony représentatifs de l'architecture du début du xx^e siècle

doivent pouvoir faire l'objet d'une protection particulière. La création de zones de protection particulière telles qu'elles existent dans certaines communes (ZPPAUP) est un excellent outil qui préserve les possibilités d'évolution tout en assurant la défense du patrimoine.

De la même manière, certains quartiers du fait du parcellaire, c'est-à-dire de la taille des parcelles subissent plus de densification que d'autres. Il faut pouvoir permettre la préservation des espaces verts privés, poumons de verdure de notre ville.

Des mesures sont prévues dans le nouveau plan local d'urbanisme mais on peut valablement étudier l'idée de zones pavillonnaires différenciées selon la taille des parcelles et l'existence ou non de grands espaces verts. Cela permettra un meilleur équilibre social et environnemental.

Là encore, si il est nécessaire de garder un COS de 0,7 sur l'ensemble des quartiers pavillonnaires pour permettre des agrandissements légitimes, il faut aussi éviter un mitage des quartiers par des opérations immobilières insidieuses.

Ce qu'il faut savoir

- Il y a cinq monuments historiques protégés à Antony : l'église Saint-Saturnin, l'ancienne manufacture royale de cire, la maison dite de la Belle Levantine, l'écurie de l'ancienne propriété de François Molé, et le portail sur rue Prosper Legouté.
- Le nouveau périmètre de protection ne protège plus les quartiers du centre ville Mounié (rues Gabriel Péri et Pierre Brossolette).
- Il y a une vraie diversité dans le bâti antonien : maisons en meulière, maisons ouvrières, maisons modernes des années 30, 40 et 50.
- Les quartiers pavillonnaires représentent 70 % de la surface de la ville.

Témoin



Jean-François Moingeon

Responsable associatif

Comment, en tant que responsable associatif impliqué dans la défense de l'environnement perçois-tu la volonté de densifier l'Île-de-France ?

« Depuis plus de 45 ans la densification urbaine d'Antony est continue. Cet objectif de construction a entraîné de nombreux problèmes liés au transport routier et au transport en commun. Il y a eu disparition des terres agricoles, véritable poumon des zones urbaines. On constate de plus en plus un renoncement de s'inscrire dans un contexte de développement équilibré du territoire français. En outre, même dans un contexte d'énergie plus chère, la restriction des zones urbanisables va se heurter à la réalité de la demande immobilière et à l'aspiration de nombreuses familles à la maison individuelle avec jardin. Par contre, dans les villes, les quartiers pavillonnaires ont un rôle essentiel pour le maintien de la perméabilité des sols et le verdissement d'un tissu urbain dense. »

Comment animer une ville de 60 000 habitants à proximité de Paris?

L'attraction de Paris en terme de loisirs et de spectacles rend difficile, pour toutes les villes de banlieue, la possibilité d'animer une ville sur le plan culturel. À Antony, hormis sur la Nationale 20, la ville semble s'éteindre au moment où les commerces ferment.

Certes, les jeunes Antoniens préfèrent souvent pour leurs loisirs s'évader dans des lieux différents que ceux que fréquentent leurs parents, (Paris ou les centres commerciaux alentours) et les jeunes actifs peuvent rester à Paris le soir à la sortie du travail pour leurs activités culturelles. Cependant, il est indispensable pour une ville comme Antony de se construire une identité et une vie culturelle. Il ne s'agit pas de copier ce qui existe dans les centres commerciaux ou à Paris. L'enjeu est d'être inventif et de proposer une offre différente axée sur la qualité et la convivialité.

Concernant les équipements culturels

Il y a actuellement deux équipements phares à Antony : Le cinéma le Sélect, et le théâtre Firmin Gémier. Les actions menées par leurs équipes ont permis à ces deux struc-

tures de trouver leur public et de le satisfaire. Néanmoins, ces deux équipements souffrent d'infrastructures à bout de souffle. D'autres équipements existent comme la bibliothèque ou le centre d'exposition du



Parc Bourdeau dont le rayonnement pourrait être optimisé.

Pour relever le défi culturel d'une ville de banlieue et donner de l'âme au centre ville après 20 heures, il est impératif de mener

les rénovations du cinéma et du théâtre en respectant les succès rencontrés et d'inventer une politique culturelle de synergie entre les lieux.

La culture suppose également de favoriser la pratique culturelle elle-même

Aujourd'hui celle-ci est confiée au conservatoire, au pôle culturel Lionel Terray et à quelques initiatives privées, ce qui est insuffisant. Les rénovations du théâtre et du cinéma devront intégrer ce paramètre. Mais réfléchir à l'implantation d'une MJC comme il en existe dans toutes les villes, tout comme encourager le développement de structures associatives aidées par les municipalités (ex. : de l'AVARA à Fresnes) sont sans doute d'autres clés.

Enfin, sans nier la complexité de mise en œuvre, des propositions devront être faites pour la réouverture de maisons de quartier. Elles ont existé un temps, puis ont été supprimées. De nombreux quartiers souhaitent la création de ces maisons et des lieux existent (salle Mont-Blanc au Grand Ensemble, espace Soleil à Pajeaud, Local commun résidentiel (LCR) aux Morins).

Ce qu'il faut savoir

- Le Select est un cinéma mono-écran classé art et essai qui accueille près de 100 000 spectateurs par an. Équipement victime de son succès, car des spectateurs sont parfois refoulés lors de séances populaires. La Mairie projette actuellement une rénovation-extension du cinéma.
- Le théâtre Firmin Gémier est désormais géré par la Communauté d'agglomération. Il a retrouvé une identité et une cohérence ainsi qu'une adhésion grandissante (Solstice...). Mais c'est une vieille halle étouffante pour les spectateurs, et frustrante pour les artistes. De plus, la fusion récente du TFG avec le pôle culturel de Chatenay-Malabry rend flou l'avenir de cette structure.
- Il n'existe pas de MJC à Antony, ni de maisons de quartier, ni de salles pour les jeunes.

Témoin



Fabien Feuillade

Président

de Citoyens à Antony

Investi dans l'action culturelle depuis 1997, quel projet proposes-tu pour animer notre ville?

“ Pour donner un supplément d'âme au centre ville, compte tenu de la forte attractivité et de la bonne accessibilité du lieu, je crois qu'il faut recréer un pôle culturel en modernisant le cinéma et en construisant un nouveau théâtre. Chaque équipement devra avoir une forte identité mais des synergies doivent exister. C'est dans ce sens que l'idée d'utiliser les terrains actuels de la poste et du centre de tri pour implanter un théâtre relié au parc Bourdeau (où se situe la Maison des Arts) doit être étudié. D'une part, cela créerait une promenade entre les équipements culturels et d'autre part cela permettrait d'aménager un lieu de vie avec des commerces, la poste et des restaurants autour de la place du marché pour créer un véritable lieu de vie et d'échanges le jour comme le soir. ”

Comment développer une activité économique créatrice d'emplois ?

En région Île-de-France, l'État est l'acteur public essentiel en matière de politique économique. Il a un poids déterminant dans les décisions d'aménagement des territoires comme le montre, à nos portes, la constitution de deux opérations d'intérêt national. Son rôle est aussi capital, même si il est partagé avec la Région, en termes d'infrastructures (routières et ferroviaires). Celles-ci jouent un rôle essentiel pour le dynamisme des territoires.

Alors quel peut être le rôle d'une commune pour développer l'emploi ?

Il est primordial pour les activités économiques de proximité

Celles-ci jouent et joueront encore plus un rôle de lien social et économique, et le tissu commercial dans notre ville est fragile. La commune peut jouer un rôle plus important pour permettre l'installation de commerces nécessaires pour les antoniens, comme les commerces de bouche. Certains quartiers sont vides de ces commerces de proximité (les Bas-Graviers). Des outils existent comme la possibilité de préemption des fonds de commerce, et ce depuis une loi de 2005. Ceux-ci permettent que la

ville influence la création de certains types de commerces, sans subir systématiquement la loi du marché. Il faut pour cela que la ville définisse des périmètres d'intervention à mettre en place en centre ville, et dans les quartiers périphériques où les activités commerciales ont plus de mal à s'implanter et à être pérennes pour permettre à la collectivité d'être un acteur fort dans ce domaine au service des Antoniens.

La ville peut également favoriser le développement de l'économie sociale

Cela passe par exemple par l'installation de régies de quartier ou d'entreprises issues de l'économie sociale mais aussi par le soutien aux services à la personne. Cela permettrait aux habitants de mieux s'approprier leur environnement et de créer des emplois à l'intérieur de ces lieux souvent pauvres en activités. Des expériences ont été tentées dans le cadre du contrat de ville, et certaines entreprises d'insertion se sont aussi engagées à recruter des antoniens en échange d'aides communales sans qu'un bilan de ces initiatives ait été établi. Le gisement d'emplois à créer dans notre ville dans ce secteur peut être important.

Il est important pour les entreprises de taille moyenne ou grande.

Là, la commune joue un rôle incitateur en favorisant l'installation d'entreprises. À cet égard, la volonté de rénovation de la zone industrielle fait consensus. Celle-ci est difficilement accessible, et une dynamisation de ce secteur est nécessaire, notamment en offrant des services aux salariés et à leurs entreprises. Il est aussi capital que la ville fasse un intense travail de lobbying pour rendre cette zone plus proche des infrastructures routières car à l'heure actuelle les bretelles d'accès passent par la D 920 ce qui n'est pas pratique pour les entreprises et ce qui est nuisible aux habitants. De la même manière, on pourrait mettre en place des transports desservant quasiment directement cette zone pour une meilleure accessibilité des salariés.

Enfin, la ville employeur (1 000 agents) doit être un exemple en terme d'insertion des personnes handicapées et de dynamisme social.

Ce qu'il faut savoir

- ◉ 19 159 emplois recensés en 1999 sur Antony contre 17 260 en 1990.
- ◉ 83,4 % des emplois sont concentrés dans le secteur tertiaire.
- ◉ Principaux employeurs privés : Aventis, Stallergenes, Universal, Pomona, Hopital privé.
- ◉ 588 commerces dans notre ville, principalement concentrés dans le centre ville et autour de la N 20 (D 920).
- ◉ Il existe deux zones d'activités importantes : un pôle au sud-est qui comprend le parc de haute technologie et la zone industrielle, qui fait l'objet d'une étude de rénovation, et un pôle au nord autour de la croix de Berny.

Témoin



Michel Gobé,
commerçant et artisan

Qu'est ce qu'apporte le commerce de proximité dans une ville comme la nôtre ?

« Le commerce de proximité, c'est ce qui permet d'entretenir un esprit de village. C'est la ruralité dans la grande ville. Depuis trente-cinq ans que je suis installé, je connais bien mes clients et des liens d'amitié se sont noués. Michalon, c'est un village. Si nos commerces disparaissaient, le quartier serait comme mort. Pour nous, les commerçants, le plus important c'est l'accessibilité, le passage créé par la proximité de la gare. On l'a bien vu au moment des grèves où la fréquentation a baissé. Et puis il y a les possibilités de stationnement. « No parking, no business » me disait un ami commerçant de la ville aujourd'hui disparu, et c'est vrai que c'est une clé essentielle dans notre quartier excentré. Nous souffrons parfois des voitures ventouses qui empêchent les clients de se garer. Et nous nous battons pour améliorer les possibilités de stationnement. Le problème, c'est la continuité de nos commerces, notamment lors des cessions car il y a des difficultés de financement, et puis il y a peu de gens intéressés par nos métiers d'artisan et de commerçant. »

Comment concilier finances locales saines et dynamisme de l'action publique ?

Entre 1995 et 2001, les finances de la ville ont été dans une période difficile : la SEMAVA, (société d'aménagement de la ville qui portait les terrains des ZAC Croix-de-Berny et centre ville), empêtrée dans les recours et la crise de l'immobilier de bureaux, a été mis en liquidation, et la ville a dû reprendre le passif.

Si les traces de cette mauvaise gestion se sont fait sentir longtemps dans les comptes communaux, la période ouverte en 2002 avec les successeurs de Patrick Devedjian a été différente. L'accent est mis désormais sur une gestion précautionneuse voire comptable. Entre 2002 et 2007 : un seul grand projet d'ampleur a été lancé, la reconstruction de l'école Croix-de-Berny, prévue dans le cadre de la ZAC dès 1995 et attendue depuis... 1959 par les habitants. La rénovation du cinéma et la reconstruction du théâtre ont été repoussées. De même, il n'y a pas de politique active de réserve foncière (achat par la ville de parcelles pour permettre par exemple la mise en œuvre de projets d'équipements publics).

Cette gestion a son avantage : elle permet de ne pas engendrer des dépenses de fonctionnement excessives, et partant,

de ne pas augmenter les impôts. Toutefois, elle ne permet pas un grand dynamisme de l'action municipale, en retard au point de vue du développement durable, de l'animation, des actions scolaires, de la prévention...

Quelles sont les marges de manœuvre ?

Les budgets des collectivités locales sont composés de plusieurs ressources : les impôts locaux composés des taxes foncières, de la taxe d'habitation et enfin de la taxe professionnelle dont le taux est voté et la somme perçue par la communauté d'agglomération qui reverse à la ville la partie dont elle n'a pas besoin pour remplir ses missions. À ces impôts directs s'ajoute la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, également du ressort de la communauté d'agglomération. Viennent ensuite les dotations d'État, principalement la dotation globale de fonctionnement (DGF) et enfin les produits de l'activité des services (ce que les usagers paient pour les prestations publiques). L'État, dans le cadre de sa politique de rigueur budgétaire, diminue petit à petit ses dotations. La ville n'a de prise sur les recettes de la collectivité qu'avec la fiscalité locale et le prix des ser-

vices. En face, les dépenses communales de fonctionnement regroupent d'abord et essentiellement les dépenses de personnel qui représentent 60% de l'ensemble. En réalité, l'équipe municipale arbitre sur l'affectation d'à peine 25 % du budget (subventions, participations et financement des équipements).

En outre, les collectivités locales, contrairement à l'État, ne peuvent pas recourir à l'emprunt pour couvrir leurs dépenses de gestion courante.

Les possibilités pour toutes les équipes municipales ne sont donc pas très nombreuses :

- le recours à un endettement – raisonnable – est une voie notamment pour permettre des investissements utiles ;
- le recours à une rationalisation des coûts est également nécessaire. Certaines dépenses sont superflues (fontaine de la Croix-de-Berny, réaménagement de la place Mounié) et d'autres peuvent être optimisées. Une évaluation des politiques publiques peut être menée pour permettre une plus grande modernité avec des coûts moins importants (recours à l'informatisation des démarches par exemple).

Ce qu'il faut savoir

- le budget d'Antony s'élève à 80 millions d'euros en fonctionnement
- les principales recettes sont les impôts locaux pour 50 Millions d'euros, les dotations pour 18 millions, et les recettes des services municipaux, 7 millions
- les principales dépenses sont les charges de personnel qui représentent 38 millions, le fonctionnement quotidien des services municipaux, 18 millions, les sommes destinées à financer les investissements, 12 millions, et les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunt), 3 millions.
- l'endettement de la ville est de 72 millions d'euros, soit 1 231 euros par habitant, dans la moyenne nationale de la strate (c'est dire des villes de même taille).

Témoin



Pierre Rufat
Conseiller municipal

Au conseil municipal depuis 12 ans, tu t'es spécialisé dans l'étude des finances de la ville, pour toi, quelles sont les marges de manoeuvres ?

“ Le taux d'équipement des communes est un ratio sur lequel s'appuie les villes pour montrer leur dynamisme. Les collectivités locales réalisent 80 % des équipements civils en France, et les communes pour satisfaire leur population doivent répondre aux attentes légitimes en termes de services et donc d'équipement. Ceux-ci coûtent chers lors de la construction et entraînent par la suite des frais de fonctionnement qu'il est nécessaire de maîtriser. La contradiction est lourde entre équipements utiles et maîtrise des coûts. Le vieux système fiscal des collectivités est dépassé et ne répond plus aux enjeux. Le levier principal pour une ville est donc d'optimiser les coûts en mettant en place des systèmes d'évaluation des politiques publiques et des rationalisation des achats. Des outils qui nécessitent une vraie vision à moyen et long terme et une capacité d'adaptation et de réactivité à court terme. Mais n'est ce pas là la mission d'un élu local ? ”

Avis aux Antoniensi

□ Avant le 31 décembre 2007

Inscription sur les listes électorales

□ Les 9 et 16 mars 2008

Élections municipales et cantonales

Je vote, donc j'existe !



En tant qu'habitants d'Antony,
vous avez le droit d'être inscrits
sur les listes électorales d'Antony.

Alors que les enjeux pour la ville
sont importants,
il est nécessaire d'exercer son droit de vote.

Pour s'inscrire il suffit de vous rendre à la mairie avec :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, etc.)

À noter : si vous avez acquis la nationalité française,
vous devez également présenter un certificat de nationalité.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire,
n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

<http://citoyensantony.blogs.com>

